

---

# Principes de bases applicables à un plan national de télécommunications d'urgence

Michel Milot  
Expert UIT



# Plan national de télécommunications d'urgence (PNTU)

- Le PNTU est partie intégrante du Plan national d'urgence (PNU).
- Il décrit les modalités de gestion des activités de télécommunications à l'appui du Plan national d'urgence (PNU), y compris les procédures opérationnelles normales, les stratégies et les mécanismes pour assurer une réponse efficace à des catastrophes ou des situations d'urgence.

# Plan national de télécommunications d'urgence (PNTU) proposé

Ce projet pour un plan national de télécommunications d'urgence (PNTU) doit être compatible au Plan national d'urgence. Il discute des arrangements pour la planification et le déploiement de ressources de télécommunication à tous les stades de la gestion des catastrophes et couvre ainsi l'ensemble du cycle de gestion des catastrophes:

- Prévention et mitigation
- Préparation
- Réponse
- Recouvrement

---

## Prévention et mitigation

- Établir des cadres juridiques et réglementaires à l'appui des télécommunications d'urgence et les Technologies de l'information et de la communication (TIC / ICT)
- Identifier les infrastructures de télécommunications essentielles et critiques
- Procéder à l'analyse des risques pour les infrastructures de télécommunications essentielles et critiques
- Prendre des mesures pour réduire la vulnérabilité des réseaux de télécommunications

## Préparation (1)

- Préparer des plans d'intervention en télécommunication d'urgence en étroite collaboration avec l'Autorité nationale de gestion des urgences
- Allouer des fréquences radio pour les ministères et organismes impliqués dans la réponse aux urgences
- Conclure des accords de partenariat bilatéraux et multilatéraux et des mémoires entre des parties (exemple: autres ministères, municipalités, industrie) ayants des besoins ou des ressources en télécommunication durant une urgence
- Intégrer les télécommunications / (TIC / ICT) dans la structure des systèmes d'alerte à la population et veiller à ce que des solutions à des problèmes de dernières minutes soient disponibles

## Préparation (2)

- Tenir des registres d'inventaires / bases de données de ressources humaines, financières, techniques (en prenant en compte les questions liées à l'interopérabilité et la priorité), et les ressources matérielles.
- Faire une campagne d'éducation pour sensibiliser le public au rôle et à l'utilisation des télécommunications / TIC pour la gestion des catastrophes
- Éduquer les premiers intervenants et procéder à des exercices réguliers
- Créer et équiper des centres d'opération d'urgence (COU) et le Centre de coordination des urgences (ECC) pour les télécommunications
- Élaborer un plan de reprise des opérations (BCP) pour les télécommunications d'urgence

---

## Réponse

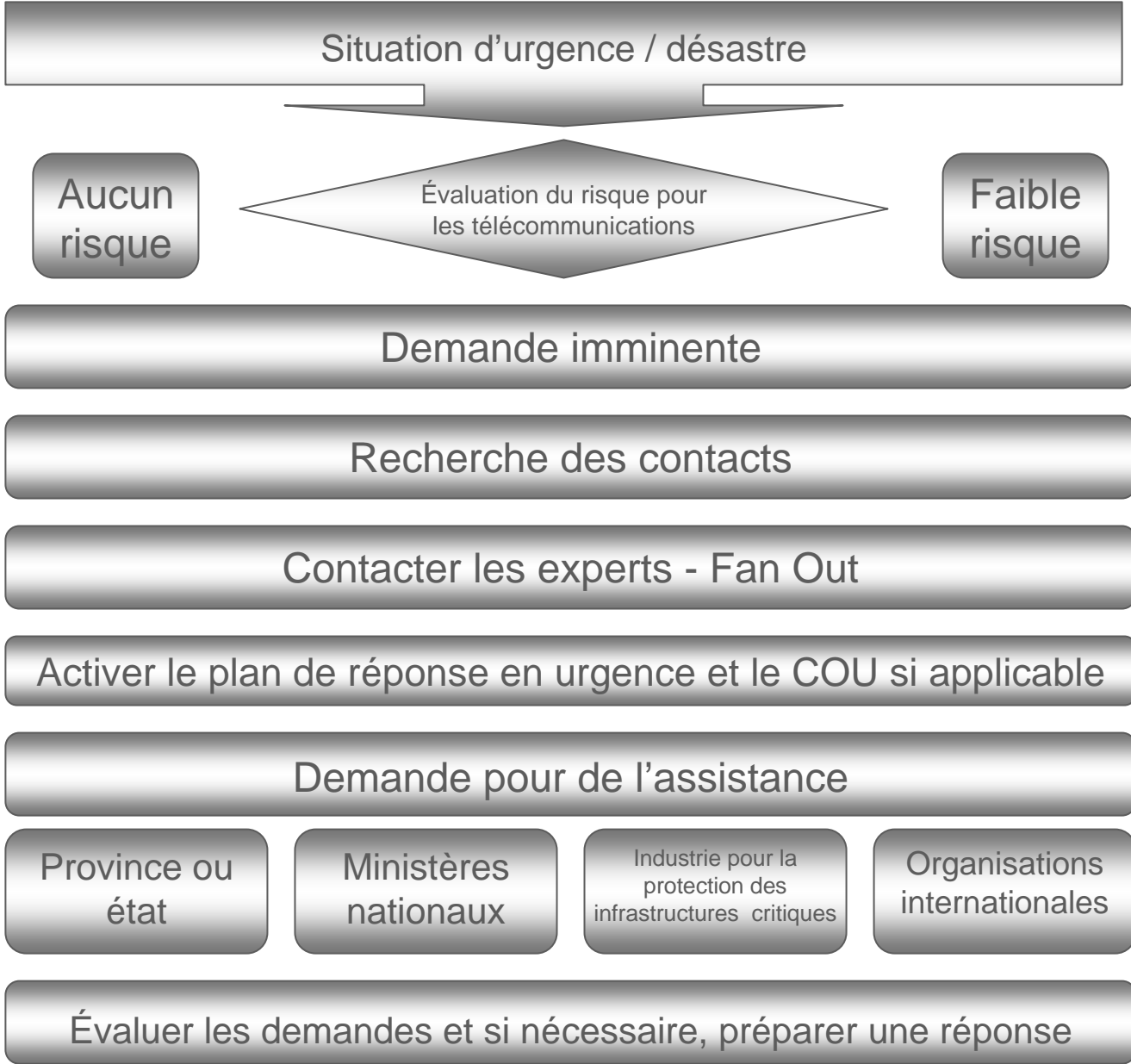
- Effectuer un audit des infrastructures de télécommunication pour évaluer les besoins en télécommunication en temps d'urgence
- Veiller à ce que les équipes d'urgence de télécommunication collaborent étroitement avec les autorités responsables du Plan national d'urgence (PNU) et voir à ce que les ressources soient déployées là où il y a le plus de besoins
- Mobiliser des ressources supplémentaires auprès d'autres entités, par exemple les radioamateurs, le secteur privé, les autres ministères, etc..
- Assurer la disponibilité des liaisons de communication en tout temps pour les intervenants d'urgence

---

## Réponse (2)

- Répondre aux demandes formulées par les organisations humanitaires nationales et internationales pour de l'assistance dans le déploiement des moyens de télécommunications (licences, équipement importé et allocation des fréquences radio)
- Obtenir les équipements de télécommunications ou les services appropriés pour les répondants en recherche et sauvetage et pour ceux qui fournissent des services essentiels tels que les soins médicaux, les abris de secours, la distribution de nourriture, l'approvisionnement en eau, etc.

# Procédure d'opération pour la réponse d'opération d'urgence (suggestion)

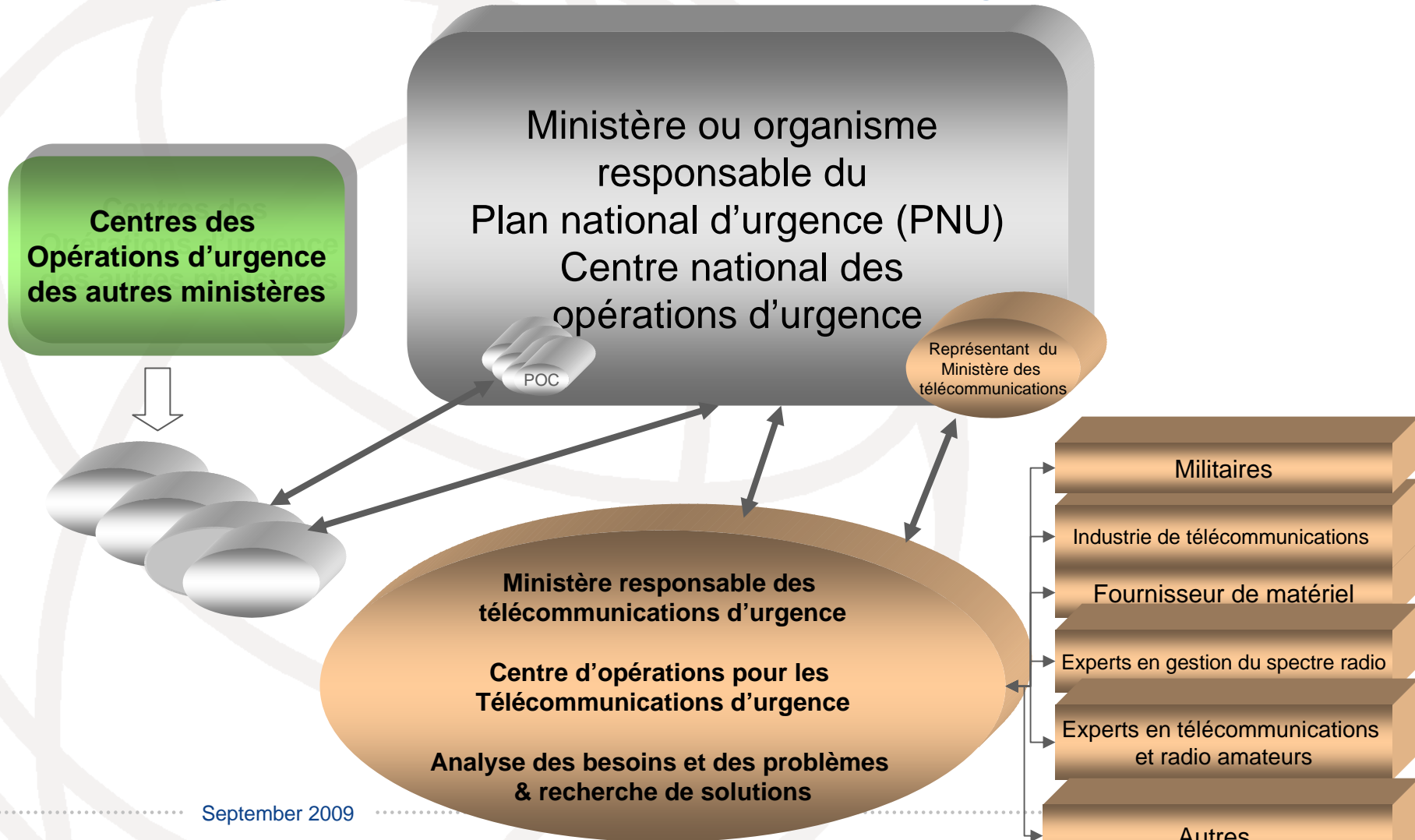


---

## Recouvrement

- Restaurer les infrastructures de télécommunication essentielles qui furent endommagées en assurant la résilience et réduire la vulnérabilité (l'utilisation des applications telles que les systèmes d'information géographique)
- Assurer la coordination avec les fournisseurs d'infrastructures et services de télécommunications en vue de parvenir à une synergie
- Fournir des conseils experts aux autorités gouvernementales en matière d'infrastructures de télécommunications et autres projets connexes au cours de la phase de reconstruction

**Exemple: Opération par d'autres organisations**  
**Dispositions administratives concernant les télécommunications d'urgence à l'appui du plan national d'urgence (PNU)**



---

# Conclusion

- Le plan de télécommunications d'urgence (PTU) devraient faire partie intégrante du Plan national d'urgence (PNU).
- Toutes les parties prenantes, à un stade ou à un autre ont besoin de services de télécommunication. Par conséquent, le PTU est d'un intérêt pour eux aussi.
- La consultation et la coordination sont les mots clés.
- La formation et les exercices mènent au succès du plan de télécommunications d'urgence.

---



Merci


## Situation d'urgence / désastre

### Exemples:

- La municipalité touchée est normalement responsable de la gestion de l'urgence en première instance.
- Si la crise dépasse les capacités d'une municipalité, une assistance peut être demandée aux autorités d'urgence supérieures, soit régionales, provinciales ou nationales.
- Si la crise est à l'échelle nationale, la responsabilité sera pris en charge par le Ministère responsable du Plan national d'urgence (PNU).
- L'approche générale est que les ministères nationaux sont chargés de gérer la crise dans leur propre domaine d'expertise. Par exemple, le ministère des transports devrait gérer une crise du transport, une crise de santé par le ministère de la santé. Les télécommunications et les technologies de l'information sont de la responsabilité du ministère assigné aux télécommunications au niveau national.
- Le plus haut niveau de coordination sera invoqué en cas de catastrophe ou de crise ayant un impact national et qui implique plus d'un domaine ministériel. Le COU ou le CCU au ministère de la Planification nationale d'urgence en sera le coordonnateur, et sous la supervision du ministre responsable devrait faire appel aux ministères experts.



---



## Évaluation du risque

- Attitude pro-active
- Évaluer s'il y a un risque potentiel aux structures critiques de télécommunications ou s'il y aura des besoins possibles en matière de télécommunication.

Aucun  
risque

- S'il n'y a aucun besoin pour des télécommunications:
- Fin

Risque peu  
élevé

- Risque peu élevé pour des besoins en télécommunication:
- Rester en état de veille (standby) et être prêt à aider au besoin.



---

## Demande imminente

**Il est presque certain que des besoins en télécommunication d'urgence seront requis.**

- Obtenir l'approbation ministérielle, ou des autorités compétentes pour l'activation du plan de télécommunications d'intervention d'urgence et étendre les capacités d'intervention
- Note: Une délégation de pouvoirs pourrait être obtenu à l'avance



---

## Contacts initiaux

- Si ce n'est pas encore fait, contacter le Ministère chargé du Plan national d'urgence (PNU).
- Transmettre au besoin un premier rapport de situation (SITREP)



## Contacteur les experts – Fan Out

- Contactez tous les partenaires de télécommunication d'urgence définies dans le plan d'intervention d'urgence:
  - Des experts en gestion du spectre radioélectrique
  - Les experts en radiodiffusion
  - Des experts d'autres ministères fédéraux
  - Des experts et des planificateurs d'urgence de l'industrie des télécommunications
- Leur demander d'être en disponibilité et prêt à pouvoir répondre à des demandes en télécommunications d'urgence
- Fournir à ces experts un premier rapport de situation (SITREP) s'il est disponible et s'il peut être retransmis

**Activer le plan d'urgence en télécommunication  
et le COU si nécessaire**

■ **Activer**

- Le Plan de télécommunication d'urgence
- Et le Centre des opérations d'urgence (COU) s'il existe et s'il est nécessaire de l'activer

---

## Demandes d'aide

- En télécommunications d'urgence
  - D'un autre palier de gouvernement (municipalité, province ou état)
  - D'un ministère national
  - De l'industrie
  - D'une organisation internationale
  - Autre..

---

## D'une municipalité, d'une province ou d'un état

- En temps d'urgence, la première réponse est très souvent au niveau municipal ou provincial/état.
- Si une province ou un état nécessite une aide d'urgence en télécommunications; ils prendront probablement contact avec la Centre national des opérations d'urgence du PNU.



---

## D'un ministère national

- Si un ministère national a des besoins en télécommunication d'urgence, il communiquera probablement ce besoin au Centre d'opération national du PNU.
- Il pourrait vous contacter directement en tant que ministère responsable pour les télécommunications d'urgence.

---

## Industrie: Protection des infrastructures critiques

- Il est possible qu'une industrie des télécommunications, ou une industrie offrant un service essentiel (électricité, eau, transports, etc.) ait besoin d'aide en télécommunication:
  - Ils peuvent faire une demande pour un soutien gouvernemental afin de les aider à restaurer un service ou une infrastructure critique
  - Il est possible que cette industrie communique directement avec le Centre national ou provincial des opérations d'urgence (COU)



---

## Organisations internationales

- Normalement, une organisation internationale communiquera avec un point de contact (POC) national, le plus souvent au ministère des affaires étrangères.
- Si la demande est approuvée par le Ministère des affaires étrangères, cette demande sera acheminée au Centre des opérations d'urgence du Plan national d'urgence (PNU).



## Évaluer la demande et, le cas échéant, préparer une réponse

- Le ministère chargé de la planification d'urgences nationales évaluera les demandes formulées
- Le cas échéant, transmettra ces demandes au ministère chargé des télécommunications d'urgence ou recommandera un contact direct entre l'organisme demandeur et le ministère chargé des télécommunications d'urgence et TIC.
- Pour les télécommunications, fournir des conseils et de l'assistance:
  - À la communauté de gestion des urgences
  - À l'industrie des télécommunications pour la restauration des infrastructures critiques
  - Aux autorités compétentes afin de faciliter les communications internationales et intergouvernementales
  - Pour faciliter l'accès à de l'équipement de télécommunications ou à des services connexes
  - En recevant et analysant les demandes de fréquences radio et facilitant l'obtention d'une autorisation d'exploitation
  - Pour faciliter l'alerte à la population